

Conditions de règlement

Chèque bancaire établi à l'ordre du CPIE de Haute Auvergne, association déclarée et régie par la Loi 1901.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.



Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne

Château Saint-Etienne, 15000 AURILLAC — 04 71 48 49 09

contact@cpie15.fr

www.cpie15.com



Bulletin d'adhésion pour les structures 2026

Créée en 1972, l'association **Maison des volcans** est initialement tournée vers les sciences de la terre. Elle a rapidement élargi son champ de compétences aux **sciences de l'environnement** et s'adapte continuellement aux nouvelles demandes sociétales.

Labellisée et communément appelée CPIE - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement - de Haute Auvergne, elle appartient à un réseau national de près de 80 associations qui partagent les mêmes valeurs : **une approche humaniste de l'environnement, la promotion de la citoyenneté et le respect de la démarche scientifique**, avec l'objectif de **développer le pouvoir d'agir des citoyens et des acteurs locaux**.

Le CPIE de Haute Auvergne a ainsi un rôle d'échange, de pédagogie, de co-construction et d'accompagnement de projets pour le **développement durable du territoire cantalien**.

Ses moyens d'action sont notamment :

- **la transmission de la connaissance** de l'environnement et du patrimoine naturel sous forme d'actions de sensibilisation, d'éducation, de formation ;
- **l'appui technique et méthodologique aux collectivités territoriales** qui peut prendre la forme d'expertises techniques, d'ingénierie, d'animation de la concertation, de valorisation de sites ;
- **l'animation de démarches participatives et de réseaux d'acteurs**, ainsi que d'un **Point d'Info Biodiversité** pour le Cantal ;
- **la participation active au sein d'instances de portée départementale** (commissions, groupes de réflexion...).

Biodiversité - Eau - Changement climatique - Déchets

Alimentation durable - Santé et environnement

Jardinage au naturel - Mobilité douce - Paysage...

Adhérer au CPIE pour :

- ⇒ **Participer** à des rencontres et des journées d'information et de sensibilisation
- ⇒ **Soutenir** le développement des actions et des initiatives du CPIE sur les territoires
- ⇒ Recevoir par mail la **lettre d'information**, les **programmes d'animations** et diverses **actualités** du CPIE au fil de l'eau
- ⇒ Accéder à notre **centre de ressources** et au Point Info Biodiversité
- ⇒ **Être membre actif** de l'Assemblée Générale

Par exemple :



Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
de Haute Auvergne

Château Saint-Etienne, 15000 AURILLAC — 04 71 48 49 09

contact@cpie15.fr

www.cpie15.com



Adhésion structurelle

Première adhésion

Renouvellement

Nom de la structure:

Nom du référent :.....

Fonction du référent :.....

Adresse de la structure :.....

.....

Courriel :

Téléphone :.....

Site internet :.....

Ma structure déclare vouloir adhérer au CPIE de Haute Auvergne et verse la cotisation correspondante pour l'année en cours :

- Etablissement scolaire, association : 20€
- Commune < 1000 habitants : 30 €
1000 à 5000 habitants : 50 €
> 5000 habitants : 100 €
- Intercommunalité : 100 €
- Entreprise : 50 €
- Ma structure souhaite compléter son adhésion par un don :..... €**

Fait à, le

Signature :

Merci de votre soutien !